

LAMPERTHEIM

Rapport d'Orientation Budgétaire

Préambule

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

Contexte économique

■ Monde : ralentissement de la croissance sur un fond d'inflation record	6
■ Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique	7
■ France : une croissance jusqu'ici résiliente	8
■ Loi de finances 2024 : principales mesures relatives aux collectivités locales	12

Premiers chiffres pour 2023

■ Ratios 2022 – DGFIP	15
■ Premiers chiffres pour 2023	19

Situation financière de Lampertheim

■ Taux de la fiscalité	23
■ Etat de la dette	23
■ Capacité d'emprunt	23
■ Endettement de la commune	25
■ Une situation financière satisfaisante malgré le contexte actuel	26

Quelques chiffres clés

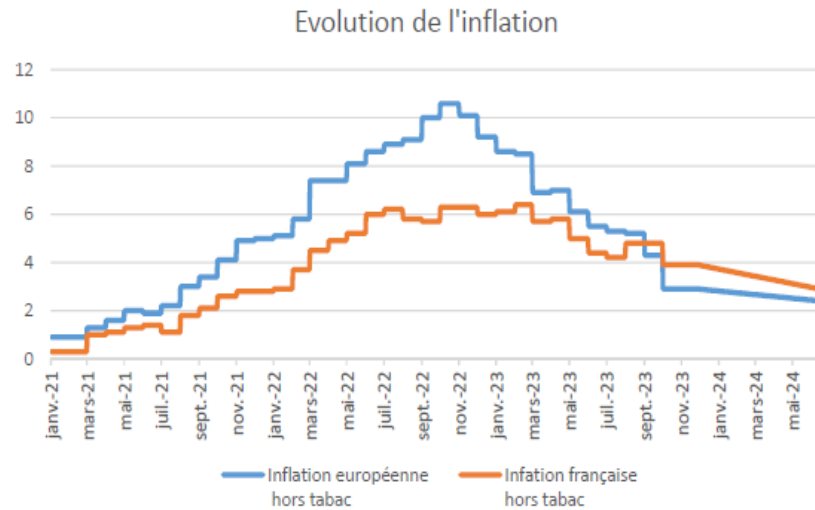
■ Population et conséquences	28
■ Coût de l'énergie - électricité - gaz	30
■ Evolution de la masse salariale	31
■ Dotation Globale et Forfaitaire	32
■ Hausses des bases d'impositions de 3,9 %	34

Grandes orientations pour 2024

■ En section de Fonctionnement	36
■ En section d'Investissement	37
■ Nouveaux investissements 2024	38
■ Orientations générales	39

CONTEXTE

ECONOMIQUE



- **Poursuite des incertitudes** sur l'économie mondiale sur fond de récession, de poursuite de l'inflation et de la crise énergétique qui n'est pas encore derrière nous
- **Forte évolution de l'inflation**, qui reste préoccupante et va peser sur les budgets 2024 même si globalement elle tend à décroître.
- **Impacts sur les appels d'offre marchés publics** en fonctionnement et en investissement

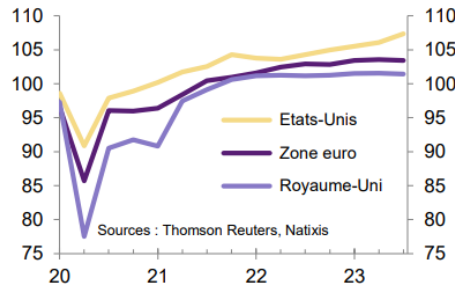
Hypothèses macro économiques LFI 2024	
Inflation 2024 : +2,6%	Dettes publiques : 109,8% PIB fin 2024
Croissant du PIB : +1,4%	Déficit public : 4,4% du PIB fin 2024

Source : Caisse d'Epargne

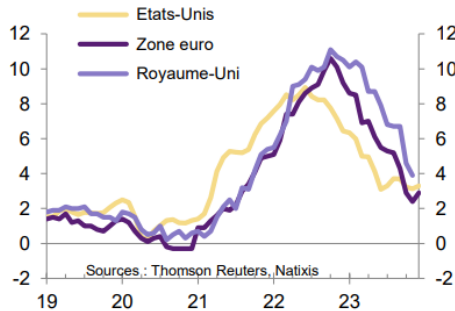
MONDE : une croissance modérée en 2023

CONTEXTE
ECONOMIQUE

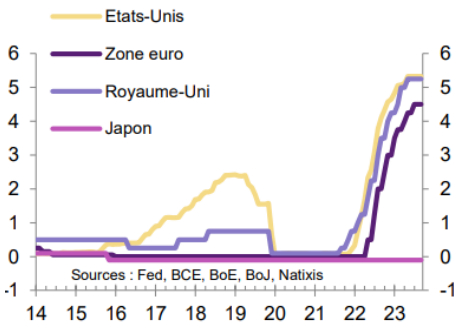
Monde : PIB (base 100 = T4 2019)



Monde : inflation (%)



Monde : taux directeurs



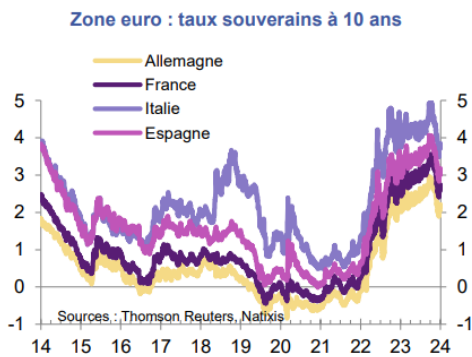
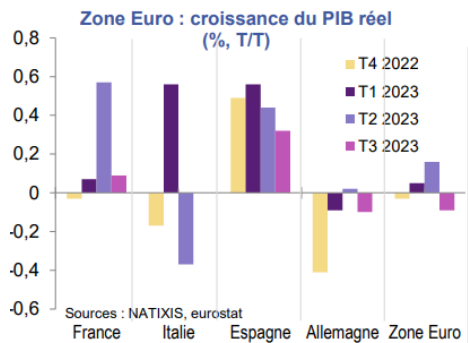
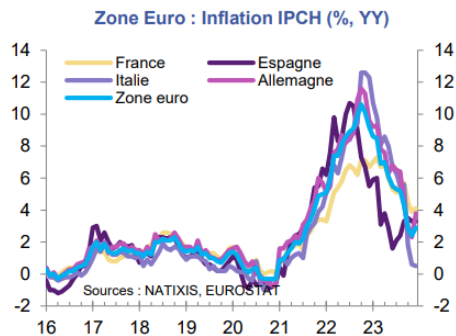
Source : Caisse d'Epargne

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au T3, après +0,2% T/T au T2 et +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

ZONE EURO : la dynamique de désinflation se poursuit

CONTEXTE ECONOMIQUE



Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point). Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. L'estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

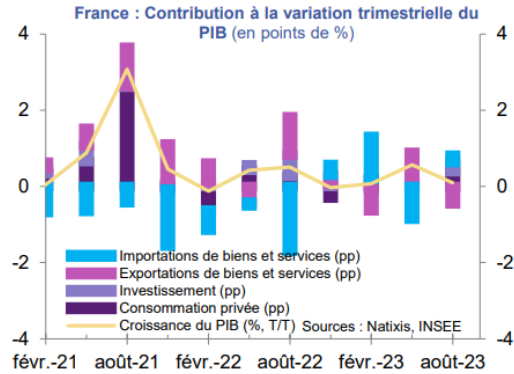
Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +2,7% au T4 et 5,5% sur l'ensemble de l'année.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

Source : Caisse d'Epargne

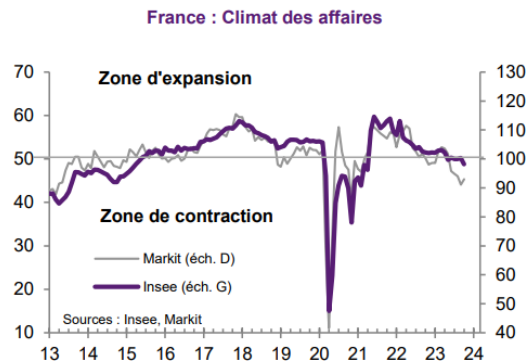
France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

CONTEXTE ECONOMIQUE



Prévisions NATIXIS	2022	2023 (p)	2024 (p)	2025 (p)
PIB (GA, %)	2,5	0,9	1,2	1,5
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,7	1,7	1,5
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6	1,9	2,0
Investissement (GA, %)	2,3	1,4	1,6	2,0
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	3,4	2,6	2,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-4,8	-1,4	1,7
Exportations (% GA)	7,4	1,6	2,8	2,9
Importations (GA, %)	8,8	0,7	3,7	3,3
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2	-0,4	-0,3
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9	2,6	1,8
Inflation sous-jacente (hors énergie, allim., non transf) (%)	3,9	5,1	2,2	2,0

Sources : INSEE, NATIXIS



Source : Caisse d'Épargne

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur. Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été légèrement négative T3 2023, à -0,1% T/T et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

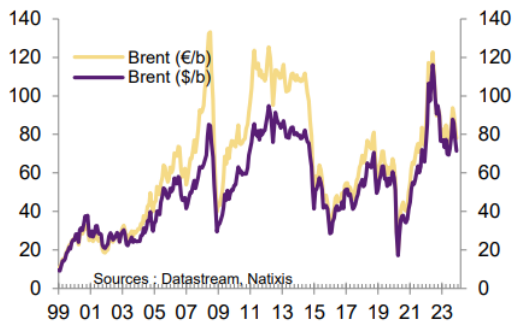
L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5% au T3, après +1,2% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.

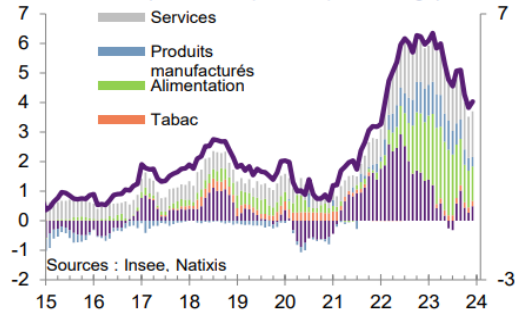
France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

CONTEXTE
ECONOMIQUE

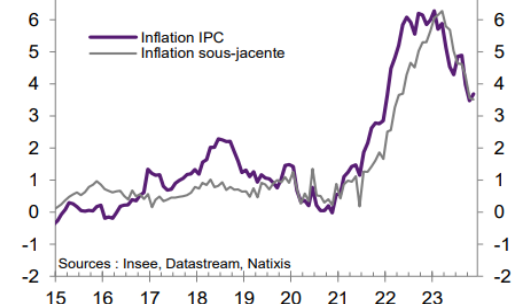
Pétrole Prix du baril de Brent



France : Inflation et ses composantes (en % et en point de pourcentage)



France : Indice des prix à la consommation (GA en %)



Source : Caisse d'Epargne

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

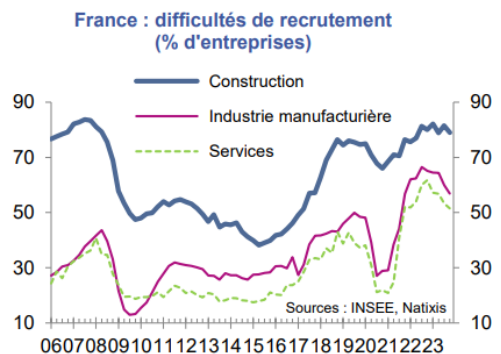
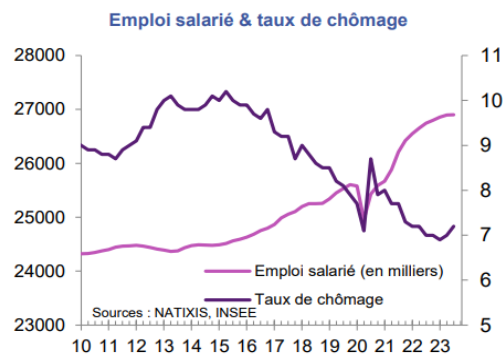
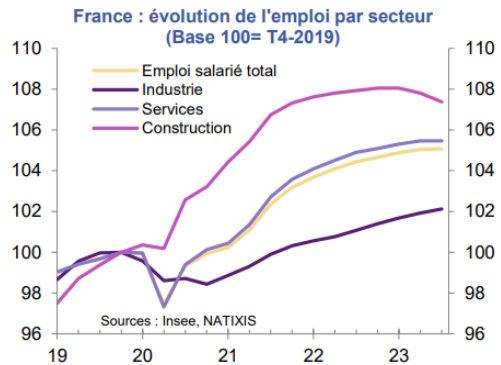
Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

France : les perspectives d'emploi restent favorables

CONTEXTE ECONOMIQUE



La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a ralenti au T2 et au T3 affichant une croissance de +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Au T3, 36 700 emplois supplémentaires ont été recensés après +26 800 emplois au T2. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit +207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au T1 (son niveau le plus bas depuis T2 1982), à 7,2% au T2 et 7,4% au T3.

En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, en hausse de 0,4 point sur un an. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié au T3, -0,1 point à 73,8% mais a augmenté pour les 15-24 ans (+0,8 point à 42,9 %).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

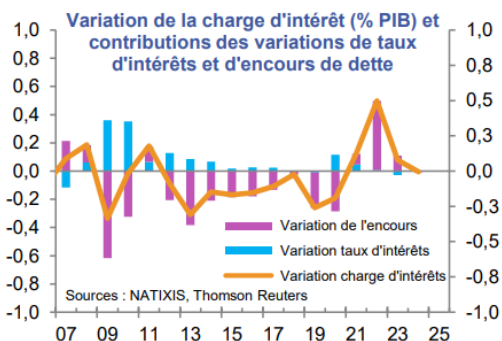
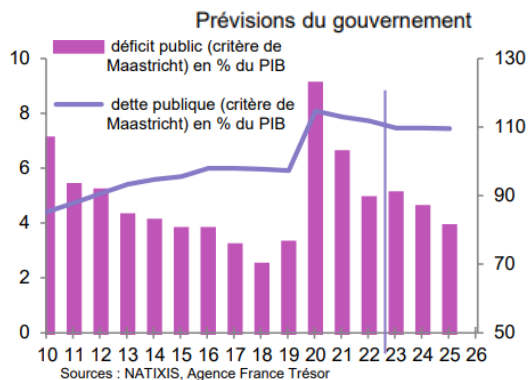
Source : Caisse d'Épargne

France : le rétablissement des finances publiques sera lent

CONTEXTE

ECONOMIE

Dettes et déficit publics (% PIB)



Prévisions du gouvernement	2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	58,2	55,9	55,3	55,0
Dettes publiques	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	45,4	44,0	44,1	44,4

Source : Caisse d'Epargne

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2. D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (- 2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

Des efforts sur les dotations

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros (art. 130). La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes (art. 240) : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).
- L'article 151 accorde aux élus locaux un peu de souplesse pour augmenter les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- La dotation pour les titres sécurisés (DTS) passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros cette année.
- Pour atténuer la hausse des tarifs de l'électricité, le gouvernement maintient cette année le bouclier tarifaire et prolonge l'amortisseur électricité dont le seuil de déclenchement est cependant relevé à 250 €/MWh (contre 180 €/MWh).
- Côté investissement, comme en 2023, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1,046 milliard d'euros et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à 570 millions d'euros.
- Enfin, le fonds vert est porté à 2,5 milliards d'euros dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés sur 2024, financés en partie sur des crédits existants.

Des mesures en matière d'environnement

- Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé *Impact du budget pour la transition écologique* (dit budget vert), à compter du compte administratif 2024.
- La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU), qui fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités.

Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

Du côté de la fiscalité locale

- la loi instaure une compensation financière au profit des collectivités suite à la modification de zonage de la taxe sur les logements vacants. Elle prévoit à compter du 1er janvier 2024, un prélèvement sur les recettes de l'État visant à compenser, pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, les pertes de recettes liées à la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- Enfin, une faculté est accordée aux communes et à leurs groupements à fiscalité propre d'exonérer de la taxe sur le foncier bâti les logements achevés depuis plus de dix ans ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique, ainsi que les constructions de logements neufs satisfaisant à certains critères de performance énergétique et environnementale.

Inquiétudes suite aux annonces du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique M. Bruno LE MAIRE : les économies sur le budget 2025 s'élèveront à 20 milliards d'euros au lieu de 12, en plus des 10 milliards déjà actés en février 2024

PREMIERS CHIFFRES POUR 2023 ET RATIOS 2022 - DGFIP

Ratios de niveau – Section de fonctionnement

Direction Générale des Finances Publiques –
Chiffres issus du compte administratif 2022 et chiffres nationaux 2022

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
 FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	2 349 659	679	777	913	1 001
Produits de fonctionnement CAF	2 349 659	679	761	872	968
dont : Impôts locaux	1 744 362	504	343	323	416
Fiscalité reversée par les GFP	-43 377	-13	121	168	119
Autres impôts et taxes	347 785	101	48	39	68
Dotation globale de fonctionnement	75 736	22	77	124	149
Autres dotations et participations	154 295	45	56	103	87
dont : FCTVA	0	0	2	2	2
Produits des services et du domaine	23 555	7	45	52	75
Total des charges de fonctionnement = B	2 121 498	614	569	748	828
Charges de fonctionnement CAF	2 059 923	596	546	691	776
dont : Charges de personnel (montant net)	858 393	248	231	330	399
Achat et charges externes (montants nets)	709 698	205	208	246	251
Charges financières	3 807	1	11	14	16
Subventions versées	380 624	110	21	34	36
Contingents	175	0	24	21	29
Résultat comptable = A - B = R	228 161	66	208	165	173
Capacité d'autofinancement brute = CAF	289 736	84	216	181	191

Ratios de niveau – Section d'investissement

Direction Générale des Finances Publiques –

Chiffres issus du compte administratif 2022 et chiffres nationaux 2022

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	212 624	61	429	427	456
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	179	163	154
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	65	58	83
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	2	1	1
Subventions reçues	57 156	17	73	78	86
FCTVA	84 477	24	39	43	41
Autres fonds globalisés d'investissement	9 417	3	20	14	20
dont : Taxe d'aménagement	9 417	3	20	14	20
Amortissements	61 575	18	8	16	18
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	202 766	59	459	404	439
dont : Dépenses d'équipement	120 986	35	364	311	344
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	81 780	24	65	75	72
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	1	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	1
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-9 859	-3	30	-23	-17
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-6	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-9 859	-3	24	-23	-17
Résultat d'ensemble	238 020	69	184	188	190
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	1 172 106	339	568	618	669
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 172 106	339	559	609	656
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	1 172 106	339	559	609	656
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	85 587	25	76	89	86
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 511 725	437	449	523	500

Ratios de structure

Direction Générale des Finances Publiques –

Chiffres issus du compte administratif 2022 et chiffres nationaux 2022

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	298 822	86	215	188	200
Résultat comptable = A - B = R	228 161	66	208	165	173
Produits de fonctionnement CAF	2 349 659	679	761	872	968
Charges de fonctionnement CAF	2 059 923	596	546	691	776
Capacité d'autofinancement brute = CAF	289 736	84	216	181	191
Produits de cessions d'immobilisations	0	0	13	33	25
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	207 956	60	151	106	119
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	207 956	60	151	106	120

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	74,24 %	45,08 %	37,06 %	43,03 %
Dotations et participations reçues	9,79 %	17,50 %	26,02 %	24,45 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	3,22 %	10,16 %	14,17 %	15,44 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	34,45 %	38,16 %	35,58 %	32,27 %
Charges de personnel (montant net)	41,67 %	42,25 %	47,68 %	51,43 %
Charges financières	0,18 %	1,99 %	1,99 %	2,00 %
Contingents	0,01 %	4,31 %	3,01 %	3,78 %
Subventions versées	18,48 %	3,81 %	4,95 %	4,70 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	171,89 %	41,42 %	33,98 %	34,76 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	17,88 %	18,75 %	24,11 %
Subventions reçues	47,24 %	20,01 %	25,12 %	24,92 %
FCTVA	69,82 %	10,73 %	13,95 %	12,07 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	4,05	2,59	3,37	3,43
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	4,05	2,59	3,37	3,43
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,29	0,35	0,47	0,43

Ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	3 458			
Nombre de foyers fiscaux	1 963			
Part des foyers non imposables	35,9 %	44,4 %	53,7 %	53,4 %
Revenu fiscal moyen par foyer	39 667	32 596	29 535	28 812

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	1 593			
-> dont part de résidences secondaires	1,4 %	3,0 %	3,5 %	11,8 %
-> dont logements vacants	0	0	6	6
Valeur locative nette des résidences secondaires	75 906			
Bases communales imposées en foncier bâti	5 446 169			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	66,1 %	67,0 %	63,0 %	73,5 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,5 %	2,0 %	1,7 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	33,7 %	21,0 %	17,7 %	16,0 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,1 %	11,3 %	17,1 %	8,5 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	203	147	122	143
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	203	147	122	143
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	215	141	113	142
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	215	141	113	142

Premiers chiffres du Compte administratif 2023

LAMPERTHEIM - LAMPERTHEIM - CA - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	2 999 035,87	3 303 940,65	1 287 143,10	A1	1 592 047,88
Investissement	481 249,48	401 805,43	22 418,18	A2	-57 025,87
Dont 1068		224 581,82			
Fonctionnement	2 517 786,39	2 902 135,22	1 264 724,92	A3	1 649 073,75

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	584 200,00	III + IV	0,00	B1	-584 200,00
Investissement	I	584 200,00	III	0,00	B2	-584 200,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	1 007 847,88
Investissement	A2 + B2	-641 225,87
Fonctionnement	A3 + B3	1 649 073,75

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022 (1)	Part affectée à l'investissement : Exercice 2023 (2)	Résultat de l'exercice 2023 (3)	Résultat de clôture de l'exercice 2023 (1-2+3)
Investissement	22 418,18		- 79 444,05	- 57 025,87
Fonctionnement	1 489 306,74	224 581,82	384 348,83	1 649 073,75
TOTAL	1 511 724,92	224 581,82	304 904,78	1 592 047,88

Compte administratif 2023

Dépenses et Recettes de Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Réel 2023	Chapitre	Libellé	Réel 2023
11	Charges à caractère général	1 104 185	13	Atténuations de charges	21 564
12	Charges de personnel et frais assimilés	888 286	70	Produits, services, domaine, ventes diverses	104 125
14	Atténuations de produits	108 463	73	Impôts et taxes	239 716
65	Autres charges de gestion courante	318 025	731	Fiscalité locale	2 154 833
Total des dépenses de gestion des services		2 418 959	74	Dotations et participations	290 139
66	Charges financières	37 578	75	Autres produits de gestion courante	91 754
67	Charges spécifiques	820	Total des recettes de gestion des services		2 902 131
Total des dépenses financières		38 398	76	Produits financier	4
Total des dépenses réelles		2 457 357	Total des recettes réelles		2 902 135
68	Dotations aux amortissements	60 430			
			002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 264 725
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		2 517 787	Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 166 860

Résultat section de fonctionnement 2023 (4 166 860 - 2 517 787) = 1 649 073 €

Compte administratif 2023

Dépenses et Recettes d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Réel 2023	Chapitre	Libellé	Réel 2023
20	Immobilisations incorporelles	27 118	13	Subventions d'investissement	73 657
21	Immobilisations corporelles	350 582			
23	Immobilisations en cours	36 426			
Total des dépenses d'équipement		414 126	Total des recettes d'équipement		73 657
16	Emprunts et dettes assimilées	67 123	10	Dotations, fonds divers et réserves	267 719
Total des dépenses financières		67 123	Total des recettes financières		267 719
Total des dépenses réelles		481 249	Total des recettes réelles		341 376
			40	Opération ordre transfert entre sections	60 430
			Total des recettes d'ordre		60 430
			Solde d'exécution positif reporté N-1		22 418
Total des dépenses d'investissement cumulées		481 249	Total des recettes d'investissement cumulées		424 224

Résultat section d'investissement 2023 (424 224 – 481 249) = -57 025 €

**Rapport d'Orientation
Budgétaire 2024**

SITUATION FINANCIERE DE LAMPERTHEIM

Situation financière de Lampertheim en 2024

- **Stabilité des taux de la fiscalité depuis 1999**

Aucune augmentation des taux de fiscalités locale (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties) prise par le Conseil Municipal depuis 1999.

Malgré tout, les recettes des contributions directes ont augmenté, d'une part en raison de la variation des bases théoriques (application d'un taux de revalorisation des bases par la loi de finance ou depuis 2018 par application du mécanisme instauré à l'article 1518 bis du CGI et par la variation physique des bases de fiscalité).

- **Etat de la dette au 1^{er} janvier 2024 :**

La dette de la commune de Lampertheim restant à rembourser au 1^{er} janvier 2024 est de 1 104 982 €. Soit un montant de **334 € / habitant**, ce qui représente un montant faible d'endettement de la commune qui se situe parmi les moins endettées des communes de l'EMS.

- **Capacité d'emprunt de la commune**

La capacité de désendettement (Dettes/CAF) : le ratio de désendettement indique le nombre d'année de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en-dessous de 3 ans, l'endettement est faible. Entre 3 et 6 ans, il est maîtrisé. Entre 6 et 9 ans, il est élevé. Entre 9 et 12, il atteint un seuil d'alerte. Au-delà de 12 ans, la situation de la collectivité se rapproche du surendettement.

Situation financière de Lampertheim en 2024

Le ratio d'endettement (Dettes / produits de fonctionnement) : Ce ratio permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement. Les déciles et la médiane permettent de positionner la collectivité en fonction de sa strate au niveau national. Le dernier décile des communes de taille comparable se situe aux alentours de 1,2.

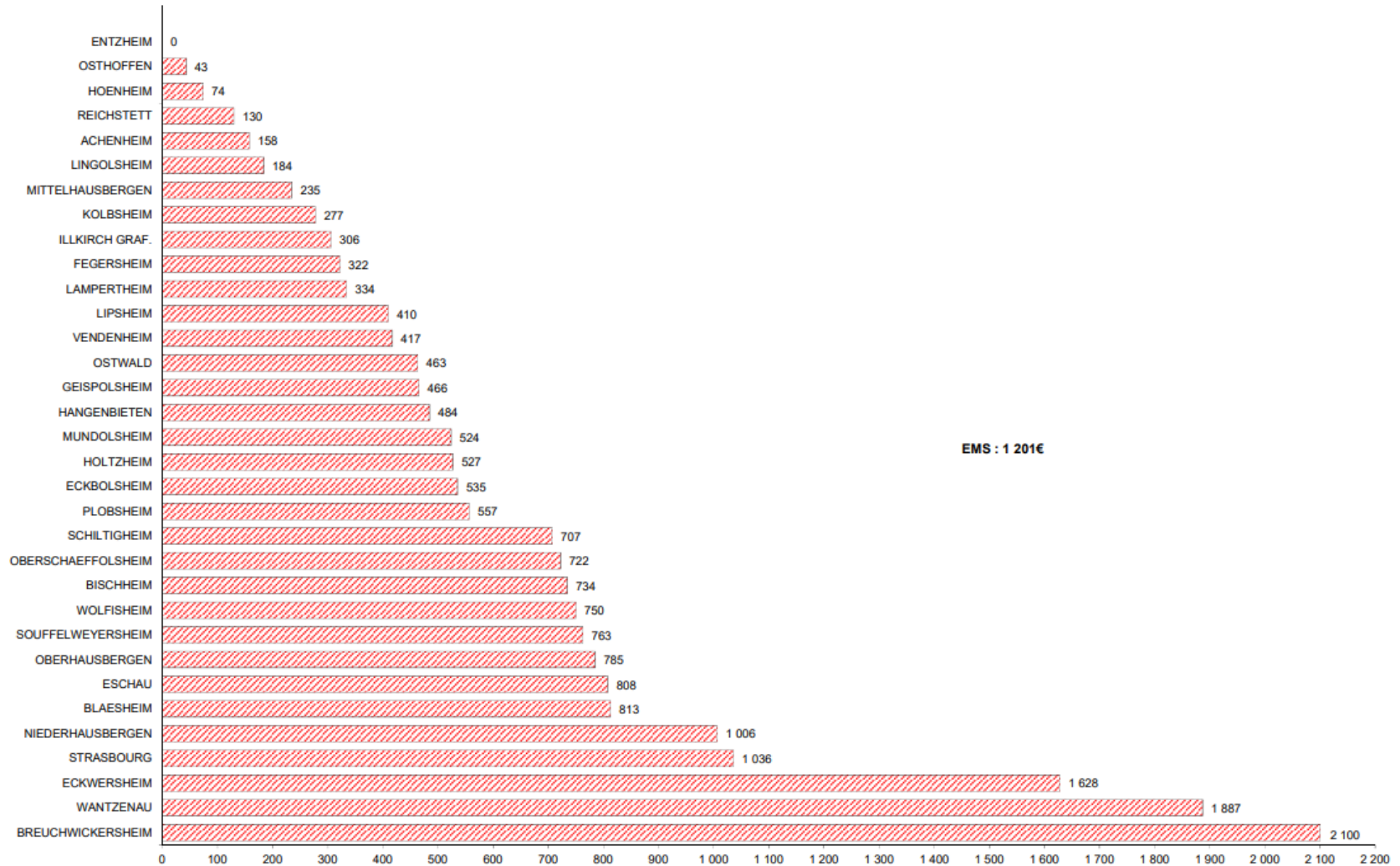
Ainsi, si Lampertheim souhaite rester sous ce décile, son endettement ne doit pas dépasser 1,2 fois ses produits de fonctionnement. Cela nous ramène à un endettement total de 3,3 M€, soit 2,2 M€ d'emprunts nouveaux.

Au regard de ces différents indicateurs, il ressort qu'un endettement nouveau de 2,2 M€ permettrait de rester dans des normes acceptables par rapport aux références usuellement admises. Il est toutefois à noter que la souscription d'un tel emprunt amènerait l'endettement total de la collectivité à 3,3 M€ et mobiliserait ainsi toutes les marges de manœuvre de la collectivité en termes d'emprunt.

Il s'agit là **d'un seuil maximal** calculé sur des éléments théoriques. La soutenabilité réelle d'un emprunt doit s'analyser au regard d'un projet complet et d'un phasage des travaux.

En conclusion, la situation financière de la commune de Lampertheim est saine et permettrait de souscrire un nouvel emprunt de 2,2 M€ (3 M€ maximum) tout en continuant à bien maîtriser ses dépenses de fonctionnement compte tenu des aléas liés aux variations des coûts d'énergie.

Endettement de Lampertheim par rapport aux autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg (au 1^{er} janvier 2023) = 334 € / habitant



Situation financière de Lampertheim en 2024

Une situation financière satisfaisante malgré le contexte actuel

Dans ce contexte mondial et national, Lampertheim a maintenu sa politique de limitation des dépenses de fonctionnement, afin de ne pas avoir à agir sur la fiscalité et ni recourir à l'emprunt.

Les excédents de trésorerie sont à un niveau très correct :
1 592 047 € en décembre 2023

Un autofinancement préservé (1 007 847 € d'excédent de fonctionnement dégagé au 31/12/2023)

Un impact conséquent de l'augmentation des tarifs de l'énergie pesant lourdement dans les dépenses de fonctionnement

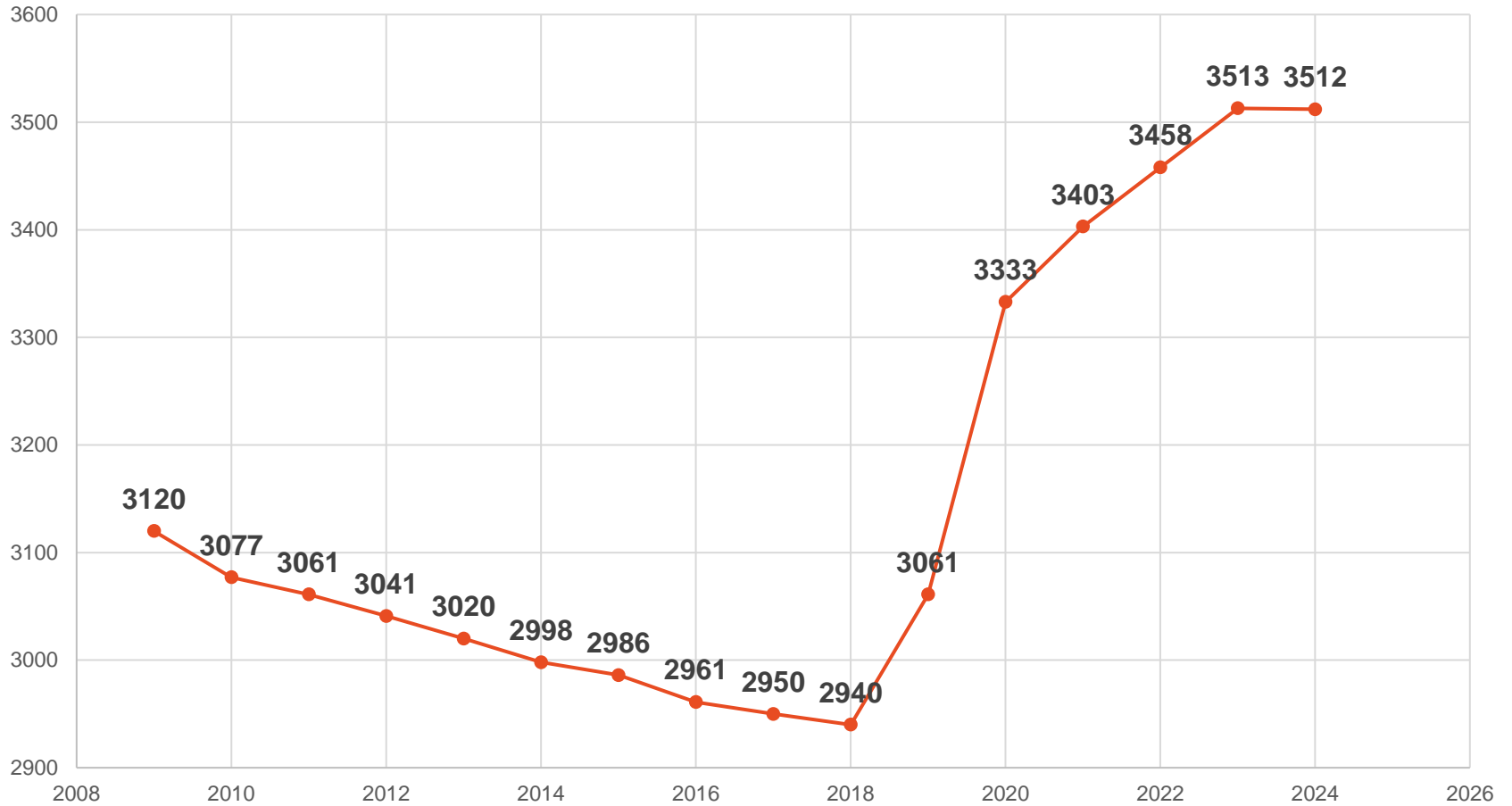
Un investissement de 535 000 € pour le passage en 100 % LED sans aucun emprunts contracté.

QUELQUES CHIFFRES CLES

Evolution de la population de Lampertheim

3 512 habitants au 1er janvier 2024

3 513 habitants au 1er Janvier 2023



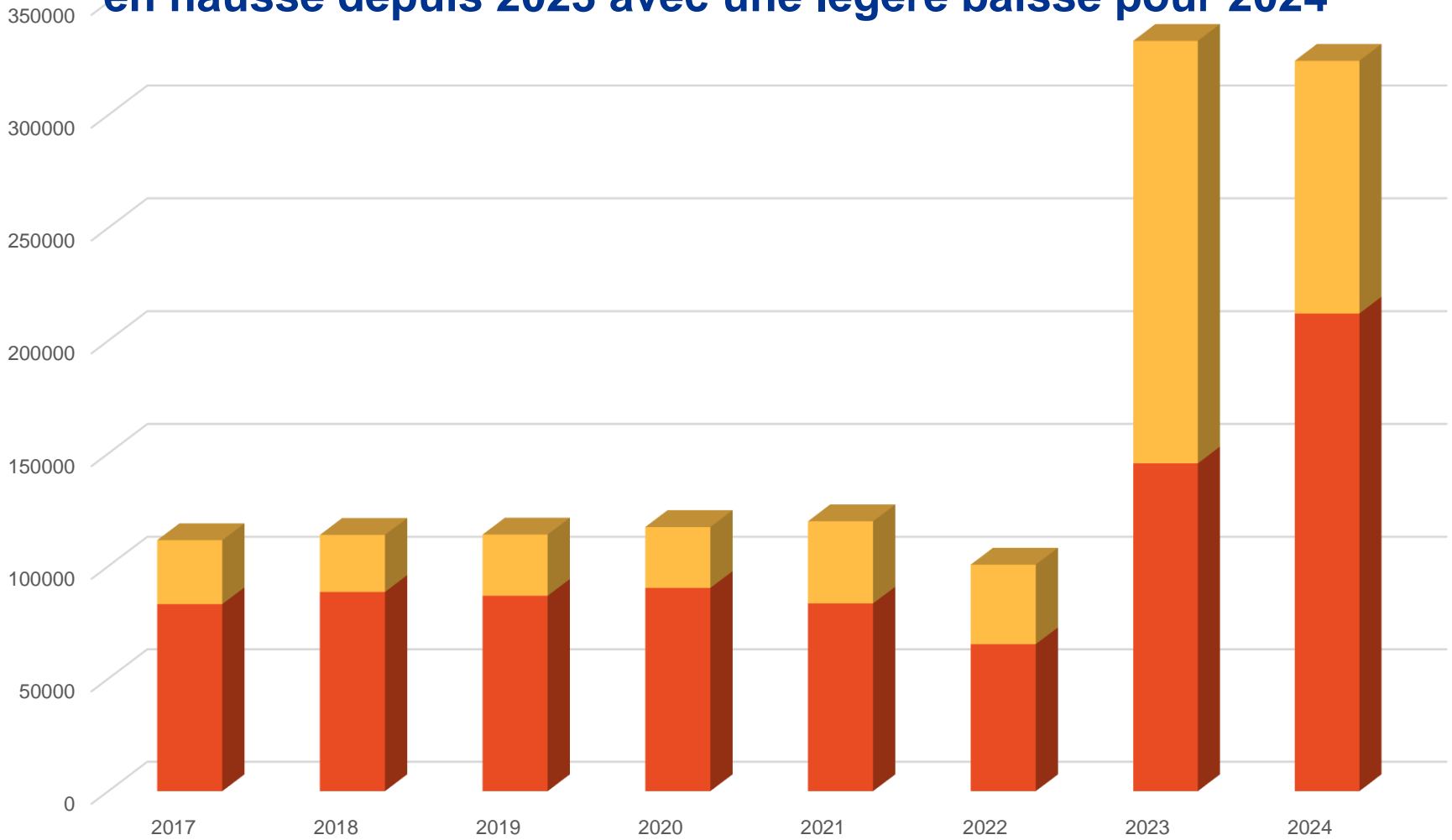
Impact du dépassement du seuil des 3 500 habitants depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- Loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) : 25% de logements sociaux imposés par l'Etat
=> conséquence pour Lampertheim : construction de 304 logements à ajouter aux 100 logements sociaux déjà existants

- Nouvelles obligations comptables :
 - Règlement Budgétaire Financier (adopté en conseil municipal du 05/12/2023)
 - Débat d'Orientation Budgétaire (avec présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire)
 - Norme budgétaire et comptable M 57 (M 57 simplifiée depuis 2022 – M 57 développée depuis 2024)
 - Méthode des amortissements (déjà appliquée à Lampertheim)

- Publication des actes par voie d'affichage électronique (installation d'un panneau électronique à l'extérieur de la mairie)

Des coûts d'énergie (électricité et gaz) en hausse depuis 2023 avec une légère baisse pour 2024



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
Electricité	83109	88517	86832	90324	83413	65319	145580	212000
Gaz	28417	25371	27203	27047	36516	35344	187241	112000
TOTAL	111526	113888	114035	117371	119929	100663	332821	324000

Evolution de la masse salariale

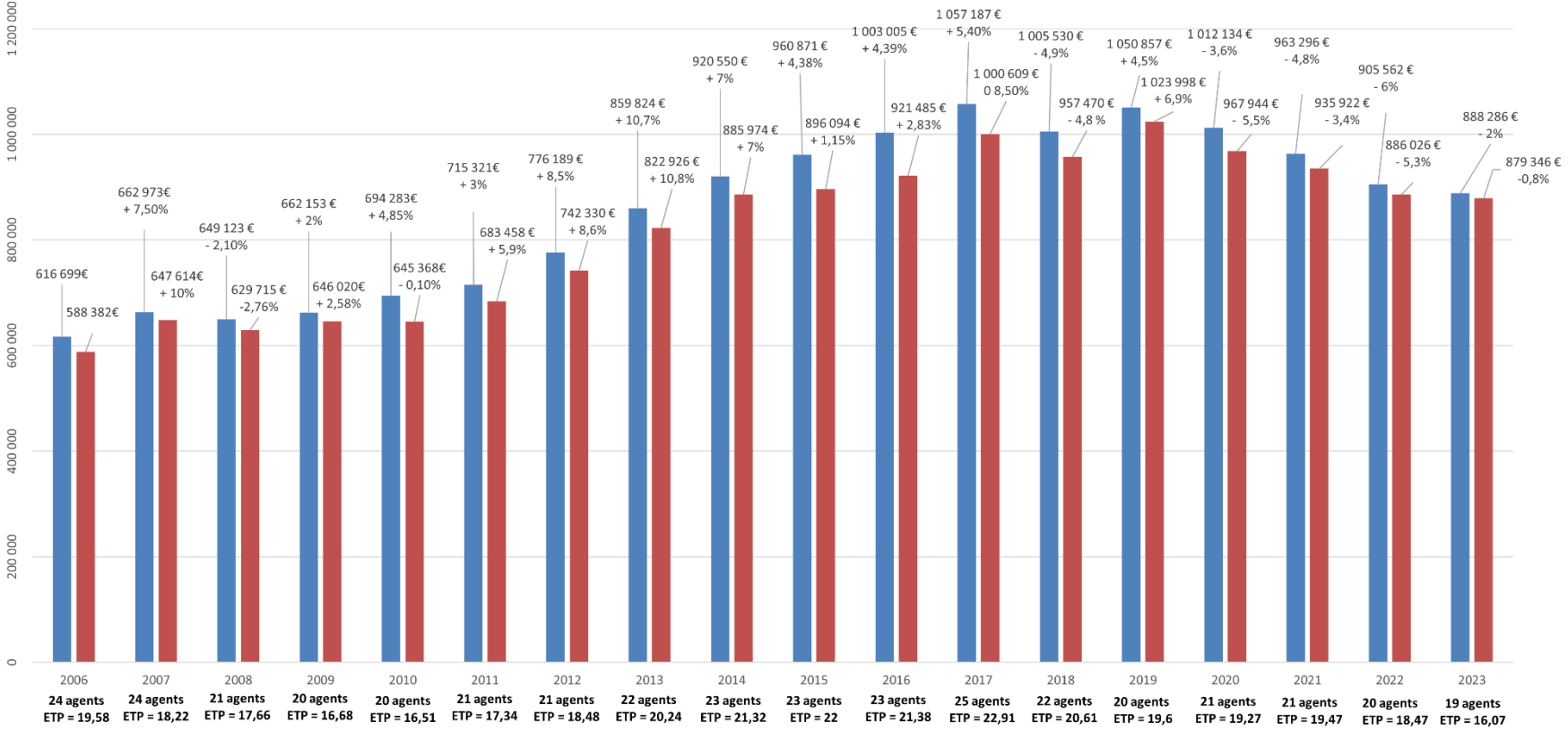
Au 1^{er} janvier 2024 :

- Augmentation du taux du point d'indice + augmentation de 5 points pour tous les agents, impact direct sur les grilles
- Anticipation d'une nouvelle hausse du point d'indice en 2024, sous toute réserve de l'agenda social départemental
- Effet combiné du Glissement Vieillessement Technicité (GVT) et des difficultés de recrutements
- Renforcement des équipes avec le recrutement d'un concierge, d'un agent technique pour le Pôle Bâtiment et d'une secrétaire de direction pour le Maire et le DGS

Total des dépenses de personnel

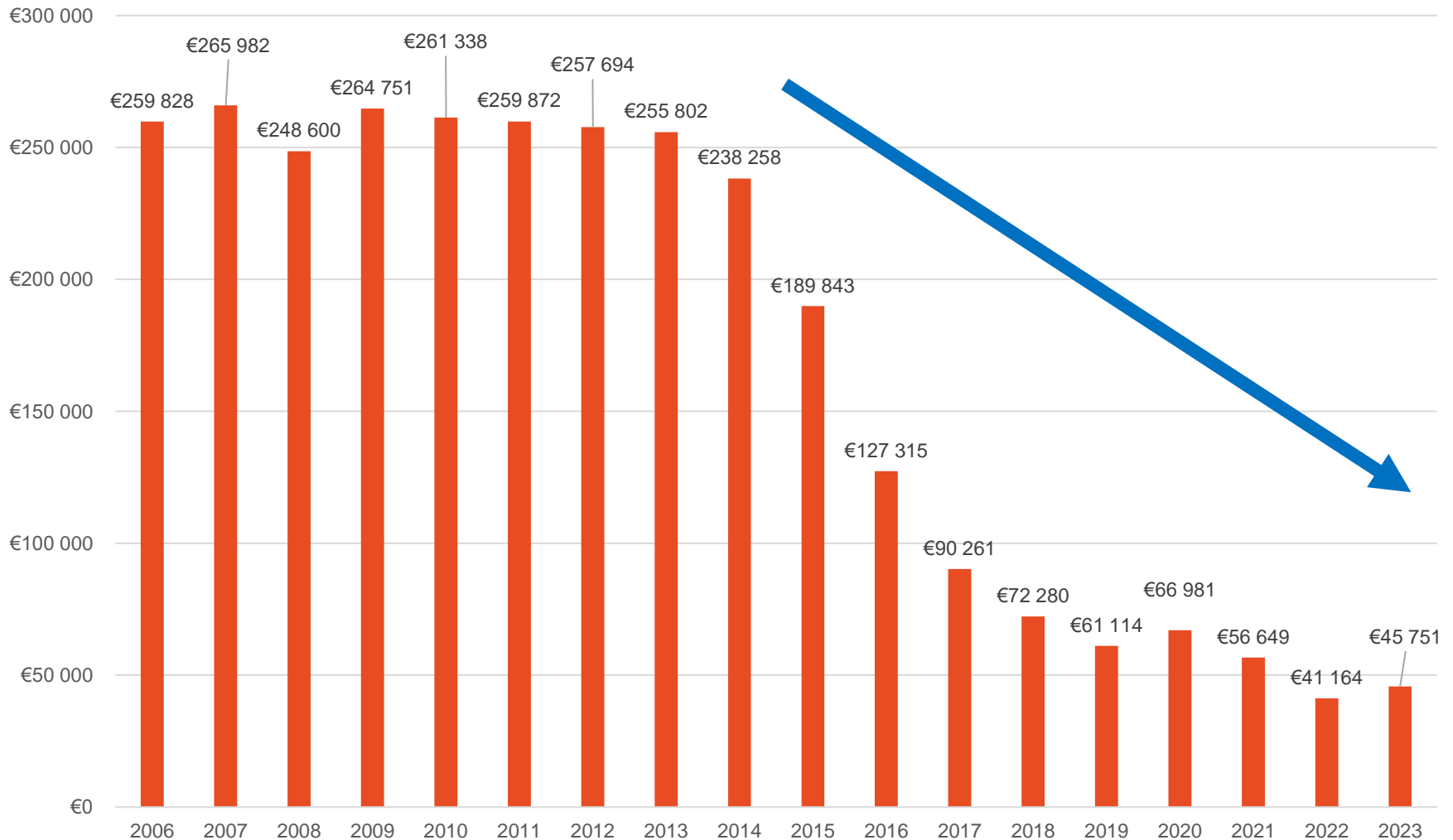
Total des charges de personnel

Charges de personnel après déduction des remboursements sur rémunérations (arrêts de travail + contrats aidés)



Situation au 1er janvier de l'année N

Dotation Globale Forfaitaire : faible effet des nouvelles mesures



Autres éléments contextuels : Hausse des bases d'imposition de 3,9 %

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, (c'est à dire des bases sur lesquelles sont appliqués les taux d'imposition), relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé par application de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre. Ce dernier ressort à +3,9 % pour la période novembre 2022 à novembre 2023.

Les bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...), notamment pour les taxes foncières vont donc évoluer de + 3,9%.

(Pour mémoire, il était de +0,2% en 2021 et de +3,4% en 2022, +7,1% en 2023)

Pour le contribuable propriétaire cela signifie que ses taxes vont augmenter, par la seule application de cette variation de + 3,9%, alors que la Commune aura décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

A cette augmentation des bases, s'ajoutera la variation des taux décidée par les autres collectivités locales (Eurométropole, Collectivité Européenne d'Alsace).

Selon le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 de l'Eurométropole de Strasbourg, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de l'EMS n'évoluera pas en 2024.

GRANDES ORIENTATIONS POUR 2024

Grandes orientations pour 2024

Dépenses et recettes de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement en hausse :

- augmentation de charges à caractère général liée à l'inflation, aux coûts énergétiques et à la mise en place des DSP
- augmentation des dépenses RH (GVT + recrutement)
- Maîtrise des autres postes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement moins dynamiques :

- de légères augmentations liées à la revalorisation des bases de 3,9 % qui reste inférieure à celle de 2023 qui était de 7,1 %
- baisse des recettes liées à la perte de Taxes Locales sur la Publicité Extérieures

Grandes orientations pour 2024

Dépenses et recettes d'investissement reportées

Dépenses d'investissement :

Les reports de 2023 :

Reste à réaliser de 2023 :	584 200 €
Montant à voter en 2024 (pour finaliser les opérations) :	<u>114 000 €</u>
TOTAL =	698 200 €

Qui correspondent aux opérations suivantes :

- Parc d'éclairage public en 100% LED
- Extension du cimetière (pour partie)
- Panneau électronique réglementaire
- Piste cyclable Lampertheim – Pfulgiesheim (délaissé)
- Opération « StreetArt Conteneur »

Recettes d'investissement :

Subventions obtenues pour les travaux d'éclairage public – 100 % LED

Fonds Vert (175 000 €) – Certificat d' Economie d'Énergie (19 000 €) – LUM'ACTEE (4 200 €)

Grandes orientations pour 2024

Les nouveaux projets

- **De grandes études pour de grands projets**
Centre sportif et culturel - cours des écoles - terrain stabilisé – 1 place du Tilleul
- **Une politique sportive dynamique et ambitieuse**
De nouveaux agrès - des aires de jeux
- **De nouveaux stationnements**
Augmentation de l'offre de stationnement au centre ancien du village et proche du centre
- **La poursuite de l'aménagement des bâtiments de la petite enfance et du scolaire**
Amélioration du confort et de l'accueil des plus petits (mobilier, acoustique, aménagements divers intérieurs et extérieurs)
- **L'acquisition de matériel roulant**
(véhicule, tondeuse)
- **Des acquisitions foncières**

Grandes orientations générales pour 2024

- Pas de hausse des taux d'imposition des ménages (stabilité depuis 1999)
- Des dépenses de fonctionnement en hausse liées à l'augmentation du coût de l'énergie, des charges de personnel et de l'inflation. **La part énergie (gaz et électricité) reste encore importante dans les charges à caractère général**
- Des recettes de fiscalité impactées positivement par la variation des bases de fiscalité au même niveau que le taux d'inflation de + 3,9% pour 2024 (mais moindre qu'en 2023)
- Des programmations d'investissements pluriannuels : réhabilitation du Centre Sportif et Culturel – extension du cimetière – 1 place du Tilleul – création et aménagement de parkings
- Pas de nouveaux emprunts en 2024, le niveau de dépenses d'investissement pour 2024 et les excédents antérieurs capitalisés ne nécessitant pas d'y recourir